



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



Dossier de presse

Présentation du

Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues

15 mars 2007

Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues

Comment qualifier davantage et mieux nos jeunes tout en évitant que les exigences en langues constituent, pour une part non négligeable d'entre eux, une barrière insurmontable qui les empêche d'accéder à une qualification professionnelle ?

Comment concilier la promotion d'un plurilinguisme de haut niveau pour tous les élèves avec une meilleure prise en compte des capacités individuelles ?

Comment passer à une évaluation plus positive sans mettre en cause les exigences de rigueur, indispensables pour l'apprentissage formel d'une langue ?

En exécution du programme gouvernemental, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est engagé depuis l'automne 2004, ensemble avec les acteurs scolaires, dans un vaste processus de réflexion pour trouver des réponses à ces questions et améliorer de manière durable notre système d'enseignement des langues.

Deux étapes préliminaires essentielles : une analyse détaillée de la situation et la concertation avec les acteurs scolaires

Afin de faire le point sur la situation de l'éducation linguistique au Luxembourg, le ministère a tout d'abord procédé à une analyse détaillée de la situation en demandant le concours d'experts du Conseil de l'Europe pour l'élaboration d'un profil de la politique linguistique éducative. Publié en mars 2006, ce profil identifie les caractéristiques et enjeux majeurs de l'enseignement des langues au Luxembourg et trace les perspectives d'évolution pour répondre aux défis éducatifs, sociétaux et économiques qui se posent.

Pour rappel, les principaux constats du profil se résument comme suit:

- Le Luxembourg peut se prévaloir de la qualification professionnelle de haut niveau des enseignants, et de nombreux élèves acquièrent des compétences remarquables dans plusieurs langues.
- Les objectifs de maîtrise de langue aux différents moments du parcours scolaire ne sont pas définis de façon assez précise.
- Une approche didactique et pédagogique intégrée des langues fait défaut. L'enseignement des langues est caractérisé par un manque de synergies entre les différentes matières.
- L'évaluation est trop sommative et négative, et dès lors souvent une source de démotivation.
- Les ressources linguistiques individuelles des élèves, notamment leurs langues d'origine, ne sont ni prises en compte ni valorisées.
- Les outils pédagogiques ne sont pas toujours adaptés à la diversité des situations et l'hétérogénéité des élèves en classe.

Sur la base des constats du profil, une démarche de concertation a été entamée. Le profil a tout d'abord été présenté à la Commission parlementaire de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Lors d'une tournée d'information et de discussion qui comptait près de 40 réunions, la ministre a rencontré plus de 1800 enseignants de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique pour entendre leurs points de vue sur les pistes tracées dans le profil. Le document a également fait l'objet d'une présentation aux enseignants-chercheurs de l'Université, à la Fédération des associations de parents d'élèves et au comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite.

À la lumière de ces échanges de vues, il s'agissait de concrétiser les pistes pour le réajustement de l'enseignement des langues, de déterminer les priorités, de définir les actions. Suite à ces travaux de réflexion, un plan d'action a été élaboré en étroite collaboration entre le ministère et le Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE), ce dernier ayant assuré la rédaction du document. La première version du plan d'action a été soumise à l'avis d'un comité de lecteurs critiques qui y ont apporté leurs remarques et suggestions dont il a été tenu compte dans la version finale.

La mise en œuvre progressive du plan d'action débutera à la rentrée scolaire 2007-2008 et se fera en concertation régulière avec les enseignants.

LE PLAN D'ACTION

Une large volonté de changement

Les concertations ont permis de constater une réelle volonté de changement. Les acteurs scolaires ne mettent pas en doute la nécessité d'un réajustement des langues, même si des divergences peuvent apparaître lorsqu'il s'agit de définir les mesures appropriées.

Le plan d'action définit 66 mesures réparties sur quatre volets liés entre eux. Pour chaque volet est défini un cadre et sont indiquées les actions à entreprendre, qui doivent converger pour amener les changements.

Il s'agit d'abord du **volet communicatif** qui entend promouvoir l'adhésion des acteurs scolaires sur les objectifs à atteindre et les stratégies à adopter. L'école luxembourgeoise a essentiellement besoin d'un consensus entre tous les partenaires et de l'engagement des enseignants pour garantir l'aboutissement du processus de réajustement. Le **volet curriculaire** a pour objet de préciser les objectifs et les compétences à atteindre à des moments précis de la scolarité, avec le but de qualifier le plus grand nombre possible d'élèves. Le **volet des pratiques** s'occupe directement de la mise en pratique des actions dans l'enseignement. Le **volet réflexif** enfin définit le rôle des instances de formation et de recherche, notamment en indiquant les mesures de formation et de recherche à mettre en œuvre pour réaliser un réajustement de l'enseignement des langues.

VOLET COMMUNICATIF

L'objectif du plan d'action n'est pas de prescrire aux enseignants comment ils doivent faire leur métier, mais de donner une direction et un cadre à des actions synergiques qui devront converger pour amener les changements. À cette fin, le ministère prévoit une démarche d'information et de concertation qui a pour objectif l'adhésion de tous les partenaires (enseignants, directions, parents...) aux mesures proposées.

Mesures du plan d'action se rapportant au volet communicatif :

- Action 1 : Discussion du Plan d'action et de sa mise en œuvre avec les représentants syndicaux
- Action 2 : Renforcement des liens entre le ministère et les Collèges des inspecteurs et des directeurs
- Action 3 : Mise en place d'un organe de concertation/communication directe entre le ministère et les enseignants
- Action 4 : Mise en place de réseaux d'enseignants particulièrement intéressés au projet du réajustement des langues
- Action 5 : Présentation du Plan d'action aux représentants nationaux des parents
- Action 6 : Présentation du Plan d'action aux représentants locaux des parents
- Action 7 : Communication avec les parents d'élèves ; information sur Plan d'action, Cadre européen commun de référence, Portfolio des langues
- Action 8 : Mise en place d'une cellule de pilotage pour la mise en œuvre du projet du réajustement de l'enseignement des langues
- Action 9 : Présentation du Plan d'action au Conseil supérieur de l'Éducation nationale

VOLET CURRICULAIRE

Définir de manière claire et cohérente les objectifs et les contenus de l'enseignement des langues, tel est le but du travail curriculaire.

Traditionnellement, l'enseignement a été animé par l'idée que les savoirs scolaires mènent automatiquement aux compétences. Or, nous savons que le fait d'indiquer les matières à étudier ne signifie pas automatiquement s'entendre sur ce que les élèves doivent apprendre à savoir faire dans des contextes réels. En effet, il existe un écart considérable entre les objectifs visés par le système éducatif et les acquis réels des élèves.

Le processus de définition des socles de compétences en langues vivantes constitue un élément primordial du plan d'action. Il s'agit d'explicitier de manière claire et précise les compétences langagières à atteindre par chaque élève aux différentes étapes de son orientation scolaire et en fonction de la voie de formation choisie. Le plan d'action présente d'ores et déjà des propositions concernant les niveaux à atteindre au cours des différentes étapes de la trajectoire scolaire. Il s'agit d'une base de discussion que les instances

curriculaires arrêteront au cours de l'année 2007 en tenant compte notamment des expériences de terrain.

La définition des socles des compétences se fera sur la base du *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Actuellement le Luxembourg est en train d'adapter le *Cadre* à son contexte national. L'évaluation par compétences s'inspirera des descripteurs du *Cadre* : les compétences en langues seront évaluées, en plus d'une note globale, par une appréciation nuancée qui évalue l'expression écrite et orale, la compréhension de l'écrit et la compréhension de l'oral. Pour la rentrée 2007/2008, le ministère proposera un modèle de complément au bulletin qui tient compte de ces 4 domaines de compétences. En collaboration avec le Centre de Langues et se référant au *Cadre européen commun de référence*, un dispositif reconnu de certification en langues vivantes sera mis à la disposition des élèves et des écoles.

En tant qu'outil d'auto-évaluation et de documentation des progrès, le Portfolio européen des langues sera introduit à titre expérimental dans plusieurs écoles à la rentrée 2007-2008 en vue d'une généralisation éventuelle.

Au Luxembourg il n'y a pas d'enseignement qui ne soit pas aussi enseignement de langue. Un déficit en compétences langagières peut bloquer l'accès aux savoirs. Le plan d'action propose dès lors des actions pour décroïsonner les enseignements des différentes disciplines et créer des passerelles entre les langues et les branches non linguistiques en vue d'un véritable transfert des connaissances, compétences et stratégies d'apprentissage. Par ailleurs, les instances curriculaires sont invitées à réfléchir sur les possibilités et les besoins de communication bilingue.

Mesures du plan d'action se rapportant au volet curriculaire :

- Action 10 : Définition et discussion des socles de compétences en langues vivantes pour les différents cycles
- Action 11 : Développement des apprentissages langagiers dans les branches non-linguistiques
- Action 12 : Réflexion sur les possibilités de la communication bilingue

VOLET DES PRATIQUES

Chaque élève devrait pouvoir quitter l'école en tant que lecteur expert et pratiquant. Or, nous disposons de diagnostics assez accablants. Trop d'élèves ont des déficits en compréhension de l'écrit. Le plan d'action propose un nombre de mesures dont l'objectif est d'améliorer de manière générale la compréhension de textes, et ce à tous les niveaux du système scolaire. L'offre de cours d'excellence pour les élèves motivés en fait partie tout comme le renforcement des mesures d'aide aux lecteurs en difficulté.

D'autres actions concernent plus particulièrement la promotion des langues luxembourgeoise, portugaise, anglaise et latine. Une importance particulière est accordée à l'apprentissage du luxembourgeois à l'éducation préscolaire : la mise en oeuvre d'un concept d'observation systématique de l'enfant et le recours à une grille d'observation orientera l'intervention pédagogique de l'enseignant et lui permettra de concevoir des situations d'apprentissage pertinentes et différenciées.

Pour ce qui est de l'anglais, la possibilité d'offrir un apprentissage plus précoce de l'anglais, en classe de 7^e, a été mise à l'étude. Toutefois, il s'est avéré qu'une telle introduction conduirait, en raison de l'envergure que devrait prendre un enseignement efficace de l'anglais, à un remaniement complet de la grille des horaires. Il a donc été décidé de renoncer à cette mesure au profit d'autres moyens de promotion de la langue anglaise tout au long de la scolarité à l'enseignement post-primaire.

Mesures du plan d'action se rapportant au volet des pratiques :

- Action 13 : Coopération MENFP-MIFA
- Action 14 : Diffusion et promotion des anthologies de textes luxembourgeois
- Action 15 : Formation continue en littérature luxembourgeoise
- Action 16 : Formation en luxembourgeois à l'Université du Luxembourg
- Action 17 : Extension de l'offre des cours de luxembourgeois au Centre de langues
- Action 18 : Promotion du portugais comme 4^e langue étrangère au cycle supérieur
- Action 19 : Certification des connaissances en portugais
- Action 20 : Formation en portugais pour les enseignants
- Action 21 : Promotion de la littérature lusophone
- Action 22 : Mise en place d'une émission audio-visuelle de sensibilisation à la langue anglaise
- Action 23 : Introduction de l'anglais dans les branches non-linguistiques
- Action 24 : Introduction de cours d'anglais renforcés
- Action 25 : Introduction d'un prix de latin
- Action 26 : Observation des élèves en classe
- Action 27 : Différenciation de l'enseignement et orientation des élèves
- Action 28 : L'hétérogénéité linguistique comme ressource
- Action 29 : Évaluation et révision de l'abécédaire *Mila*
- Action 30 : Projet sur l'apprentissage et la compréhension de textes
- Action 31 : Diffusion et promotion du recueil de textes *Leseluchs*
- Action 32 : Promotion scolaire et parascolaire de la lecture
- Action 33 : La maîtrise des langues dans la transition vers la vie active
- Action 34 : Gestion de l'hétérogénéité de la population scolaire
- Action 35 : Accueil et soutien des primo-arrivants
- Action 36 : Difficultés en lecture et dépistage de la dyslexie
- Action 37 : Création d'un pool de personnes ressources
- Action 38 : Promotion dans les écoles de l'excellence en langues
- Action 39 : Coopération entre lycées et écoles primaires
- Action 40 : Nouvelles pratiques d'évaluation
- Action 41 : Projet sur le portfolio des langues

- Action 42 : Complément au bulletin
- Action 43 : Compétences et pondération
- Action 44 : Certification en langues vivantes
- Action 45 : Dispositif de remédiation
- Action 46 : Différenciation de l'enseignement des langues
- Action 47 : Cours de langues en option et en parascolaire
- Action 48 : Synergies entre langues et branches non-linguistiques
- Action 49 : Éveil aux langues/grammaire comparative/linguistique
- Action 50 : Documentation des projets d'écoles en rapport avec l'usage culturel des langues
- Action 51 : Guide pour la pratique de l'oral
- Action 52 : Meilleure intégration de l'apprentissage des matières et des langues dans la formation des enseignants
- Action 53 : Projet-pilote : activités physiques et apprentissages langagiers
- Action 54 : Langues dans les formations de spécialisation professionnelle

VOLET RÉFLEXIF

En dépit de la longue tradition plurilingue dont se peut prévaloir le Luxembourg, peu de recherches y ont été consacrées à ce jour.

Depuis la création de l'Université du Luxembourg, le système éducatif luxembourgeois peut se prévaloir d'un dispositif réflexif de grande valeur. Les acteurs principaux sont, outre l'Université, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère et le Fonds national de la Recherche. Il faudra intensifier les activités en matière de recherche pédagogique, d'accompagnement scientifique et d'évaluation des projets pédagogiques, d'assurance-qualité des écoles, etc. Parallèlement, il s'agira de veiller à ce que les résultats des recherches menées aient des retombées sur la formation initiale et continue des enseignants.

Une importance particulière devra être accordée à la collecte de données empiriques qui permettront d'orienter l'enseignement des langues. Il faudra également veiller à créer des lieux d'échange entre recherche, expertise et usage afin que s'établissent des dialogues structurés ainsi qu'une coopération transparente et fructueuse entre les responsables et les praticiens du système éducatif d'un côté, et les chercheurs de l'Université du Luxembourg de l'autre.

Mesures du plan d'action se rapportant au volet réflexif :

- Action 55 : Formation initiale des enseignants
- Action 56 : Maîtrise des langues et profession d'enseignant
- Action 57 : Formation continue

- Action 58 : Convention-cadre MENFP-UL
- Action 59 : Évaluation et accompagnement scientifique des projets
- Action 60 : Accès et participation des enseignants à la recherche/formation académique de 3e cycle
- Action 61 : Espace communicatif et socialisation langagière
- Action 62 : Enquêtes évaluatives
- Action 63 : Relier les épreuves au Cadre européen commun de référence
- Action 64 : Pisa 2006
- Action 65 : Résultats de l'étude PIRLS
- Action 66 : Expertise sur le développement de la qualité, les standards de formation et la gestion de la diversité

Le Plan d'action pour un réajustement de l'enseignement des langues comprend un grand nombre d'actions qui ne contribueront à un changement au sein de notre système éducatif que si elles sont vues dans leur ensemble et si elles sont mises en œuvre avec le soutien actif des enseignants de tous les ordres d'enseignement.